

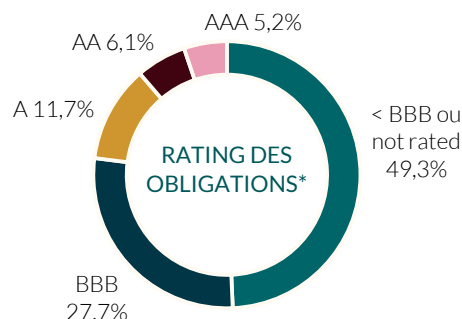
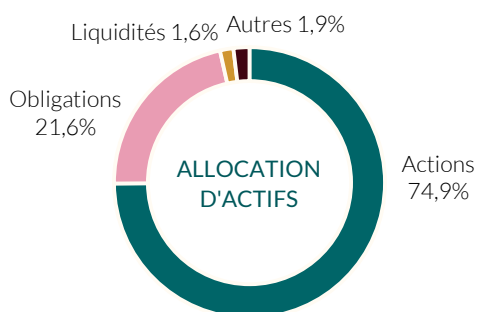
Growth Portfolio

30/06/2026

Politique d'investissement

Le compartiment GROWTH PORTFOLIO vise à offrir aux actionnaires une exposition aux marchés financiers mondiaux grâce à une gestion active du portefeuille. Au moins 45% et un maximum de 90% de l'actif net est investi dans des actions (de façon directe et/ou indirecte). Le solde est investi en liquidités, ETC liés à l'or et obligations (de façon directe et/ou indirecte) ; maximum 20% du compartiment peut être investi dans des obligations ayant une notation de crédit inférieure à BBB- chez S&P ou inférieure à Baa3 chez Moody's. Le compartiment n'est pas autorisé à investir dans des Organismes de Placement Collectif qui investissent plus de 10% de leurs actifs nets dans d'autres Organismes de Placement Collectif. Les actionnaires du compartiment ne bénéficient ni d'une garantie ni de protection du capital. Les performances du compartiment sont comparées à un indice composé de 70% d'actions et de 30% d'obligations. Pour les actions, l'indice est : MSCI AC World Net Return. Pour les obligations, l'indice est : 70 % Bloomberg Global Aggregate TR Corp Index (€ hedged) et 30 % ICE BofA Global High Yield Index (€ hedged). La composition du portefeuille peut être entièrement différente de celle de l'indice. L'indice n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le compartiment et n'est donc pas pertinent.

Portefeuille



Catégories d'obligations

Obligations d'États	45,2%
Obligations d'entreprises	37,5%
High Yield*	3,2%
Autres	14,1%

*Voir définitions à la page 4

Répartition sectorielle des actions

Secteur financier	27,7%
Consommation discrétionnaire*	23,3%
Technologie de l'information	17,6%
Soins de santé	10,5%
Services de communication	8,5%
Biens industriels	7,8%
Biens de consommation de base*	1,4%
Matériaux	1,1%
Autres	2,1%

Commentaire du gestionnaire

Au moins de juin, les premières fissures dans le récit IA se sont produites. Plusieurs éléments sèment le doute : d'abord les valorisations très élevées de certains acteurs clé de l'IA et, ensuite la rentabilité des investissements colossaux des hyperscalers. Parallèlement, les anticipations d'un accord avec l'Iran ont contribué à faire refluer les prix du pétrole, même si un accord définitif reste à conclure.

Dans ce contexte, le fonds a poursuivi l'exécution de sa stratégie avec la discipline habituelle. ASML, TotalEnergies, Littelfuse et Analog Devices ont été allégés après de belles progressions. Le produit des ventes a été partiellement réinvesti dans le spécialiste des paiements Visa et le courtier en assurance Arthur J. Gallagher. Ces deux valeurs partagent un profil que le fonds trouve de plus en plus séduisant dans l'environnement actuel dominé par l'IA : des modèles économiques résilients, peu cycliques, et traitant à des niveaux de valorisations historiquement raisonnables.

Suite à l'accord provisoire conclu entre les États-Unis et l'Iran le 17 juin, non seulement le prix du pétrole a reculé, mais également les anticipations d'inflation et les taux d'intérêt. Dans cet environnement, la plupart des catégories obligataires ont enregistré une performance positive, les obligations à haut rendement (high yield) affichant les meilleurs résultats.

Ceci est un exemple de l'application de la politique d'investissement. Le portefeuille peut être modifié à tout moment.

Transactions du mois dernier¹

Achats



Schneider Electric 2034

Augmentations



Visa

Arthur J. Gallagher

Ventes



Schneider Electric 2033

Diminutions



ASML

Littelfuse

TotalEnergies

Analog Devices

Indicateur de risque



< Risque faible

Risque élevé>



L'indicateur de risque suppose que vous conservez le produit pendant 5 ans. Le risque réel peut varier considérablement si vous vendez à un stade précoce et vous pouvez récupérer moins que prévu.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il montre quelle est la probabilité que les investisseurs subissent des pertes sur le produit en raison des évolutions du marché ou d'un manque de fonds pour le paiement. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les performances futures du marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Le compartiment sera exposé aux risques de marché, de rendement, d'inflation, de crédit et de variation de cours. Nous vous renvoyons à la section sur les risques dans le prospectus, pour un aperçu complet des risques de ce compartiment.

Caractéristiques techniques, VNI, Frais & Taxes

	A cap	A dis	R dis	RI cap	C dis	CI cap
ISIN	BE6276503214	BE6271993709	BE6271995720	BE6328049604	BE6271997742	BE6315228435
VNI (en €)	1.712,48	1.721,86	1.745,10	1.063,84	1.819,16	1.354,81
Souscription minimale	Aucune	Aucune	500.000 EUR	500.000 EUR	2.500.000 EUR	2.500.000 EUR
Frais courants ²	1,67%	1,67%	1,27%	1,16%	1,11%	1,00%
Frais de gestion et autres frais d'admin. ou d'exploitation	1,56%	1,56%	1,16%	1,05%	1,00%	0,89%
Frais de transaction	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%
TOB à la sortie	1,32% (max. €4.000)	Aucune	Aucune	1,32% (max. €4.000)	Aucune	1,32% (max. €4.000)
Précompte mobilier:						
-Dividende	Aucun	30%	30%	Aucun	30%	Aucun
-En cas de vente (plus-value partie à revenus fixes)	30%	Aucun	Aucun	30%	Aucun	30%
Taxe sur les plus-values ³	10%	10%	10%	10%	10%	10%

	F cap	F dis	FI cap
ISIN	BE6348477215	BE6348478221	BE6348485291
VNI (en €)	1.000,00	1.124,86	1.000,00
Souscription minimale	25.000.000 EUR	25.000.000 EUR	25.000.000 EUR
Frais courants ²	1,07%	1,07%	0,96%
Frais de gestion et autres frais d'admin. ou d'exploitation	0,96%	0,96%	0,85%
Frais de transaction	0,11%	0,11%	0,11%
TOB à la sortie	1,32% (max. €4.000)	Aucune	1,32% (max. €4.000)
Précompte mobilier:			
-Dividende	Aucun	30%	Aucun
-En cas de vente (plus-value partie à revenus fixes)	30%	Aucun	30%
Taxe sur les plus-values ³	10%	10%	10%

Compartiment	
Calcul de la VNI	Quotidien
Frais d'entrée	Aucun
Frais de sortie	Aucun
Frais de conversion	Aucun
Swing pricing ⁴	Oui, max 5%
Encours	1241,1m EUR
Durée	Illimitée
Date de création	21/10/2014

¹ Il est possible que certains OPC inclus dans ce portefeuille, ne soient pas offerts au public en Belgique. Dans ce cas, contactez votre conseiller financier.

² Frais prélevés sur le compartiment au cours d'une année, y compris les frais de gestion.

³ Applicable aux investisseurs non professionnels qui sont des personnes physiques et des résidents fiscaux belges, sous réserve de leur situation individuelle.

⁴ Un mécanisme qui permet au compartiment de faire supporter les frais des transactions découlant de souscriptions/ rachats importants par les investisseurs entrants et sortants. Ces frais sont directement intégrés dans la VNI et pris en charge par les investisseurs entrants et sortants au lieu des investisseurs existants.

Politique ESG

La politique ESG du compartiment est conforme aux exigences de transparence de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 relatif aux informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ce compartiment promeut des caractéristiques écologiques, sociales et de bonne gouvernance, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable spécifique. Les stratégies de durabilité suivantes sont applicables:

- Filtrage basé sur les normes & exclusions (ne pas investir dans des entreprises impliquées dans des activités/comportements controversés).
- Intégration ESG (s'assurer que les risques et opportunités liés à la durabilité sont suffisamment pris en compte dans les analyses et processus d'investissement).
- Approche best-in-class (encourager la durabilité en investissant la grande majorité des actifs de la partie actions dans des entreprises qui font partie des 50 % les plus performantes de l'industrie en matière de durabilité).
- Engagement & voting (réduire les risques par le biais de discussions entre l'équipe de gestion et les entreprises du portefeuille d'actions, y compris en faisant appel à des parties externes).

De plus, le portefeuille est géré dans le but de s'orienter vers une émission nette zéro en 2050.

Pour un aperçu complet de la politique ESG, nous vous renvoyons à l'annexe 2 jointe au prospectus. Veuillez prendre en compte toutes les caractéristiques ou objectifs de ce compartiment, tels que décrits dans le prospectus, avant de décider d'investir.

Service interne des plaintes & service de médiation

Toute plainte éventuelle doit être soumise par lettre recommandée à l'adresse suivante: Gestionnaire des Réclamations, Mercier Van Lanschot, Desguinlei 50 - 2018 Antwerpen, ou par e-mail à l'adresse complaints@merciervanlanschot.be. Mercier Van Lanschot s'engage à traiter la plainte en toute objectivité et à écouter le client avant de prendre une décision. Si le règlement de la plainte ne donne pas satisfaction au client, celui-ci peut s'adresser au Service de Médiation du Secteur Financier, North Gate II, Avenue Roi Albert II 8, 1000 Bruxelles, www.ombfin.be, tél +32 (0)2 545.77.70, fax +32 (0)2 545.77.79.

Autres informations importantes

Growth Portfolio est un compartiment de la sicav belge MerCLan. Le document d'informations clés, le dernier rapport périodique et le prospectus peuvent être obtenus gratuitement dans les bureaux de Van Lanschot Kempen NV, succursale belge, ou sur www.merciervanlanschot.be, et ce tant en français, qu'en néerlandais. Service financier: BNP Paribas NV, Warandeborg 3, 1000 Brussel. La VNI du compartiment est publiée quotidiennement dans le journal L'Echo / De Tijd, ainsi que sur le site web de BEAMA. Avant de décider d'investir ou non dans le compartiment, vous devez au moins parcourir le document d'informations clés et le prospectus.

Cette communication ne contient pas de conseils ou de recherches en matière d'investissement, mais uniquement un résumé des caractéristiques du produit. Les informations sont valables à la date du factsheet mais sont susceptibles d'être modifiées à l'avenir. Vous trouverez des informations détaillées sur ce produit, ses conditions et les risques associés dans le prospectus, le document d'informations clés et les rapports périodiques, tous disponibles à l'adresse:

www.merciervanlanschot.be/fr-be/solutions/investir/fonds-d-investissement/fonds

Le résumé des droits de l'investisseur peut être consulté en français à l'adresse suivante :

www.merciervanlanschot.be/-/media/mercier/pdf/documents/fr/resume-des-droits-de-l-investisseur.ashx

Définitions:

- **Consommation discrétionnaire:** Achats qui ne sont pas immédiatement nécessaires, souvent basés sur des préférences personnelles, ainsi que des biens d'équipement ayant une durée de vie de plus d'un an. Cette catégorie comprend, entre autres, les articles de luxe, les voyages et les voitures.
- **Consommation de base:** Achats essentiels à nos besoins quotidiens. Cette catégorie comprend, entre autres, la nourriture, les boissons et les produits ménagers.
- **Qualité de crédit:** La qualité de crédit de l'émetteur d'une obligation est la capacité de cet émetteur à répondre à ses obligations de remboursement. Pour évaluer la qualité de crédit, on fait souvent appel aux notations de crédit des agences de notation telles que Moody's et S&P. Les émetteurs ayant une haute qualité de crédit sont appelés émetteurs investment grade. Ils ont une notation supérieure à Baa3 (Moody's) ou BBB- (S&P). Les émetteurs d'obligations avec une faible qualité de crédit sont qualifiés de 'high yield'. Ils ont une notation inférieure à Baa3 (Moody's) ou BBB- (S&P).
- **High Yield:** Ces obligations ont une notation non-investment grade. Cela signifie une notation inférieure à Baa3 (Moody's), BBB- (S&P et Fitch). Ce type d'obligations présente donc un risque de crédit plus élevé. En contrepartie, elles ont un risque de taux d'intérêt plus faible et un rendement attendu plus élevé.
- **(PERP)etual:** Une obligation qui, en principe, n'a pas de date d'échéance. De telles obligations ont généralement un caractère subordonné, ce qui leur confère un risque de crédit plus élevé. Ce type d'obligations prévoit souvent une ou plusieurs dates de call. Cela signifie que l'émetteur peut néanmoins décider de rembourser ces obligations de manière anticipée à ces dates.